



Vente d'une succession en 2010

Par **steffie80100**, le **31/10/2011** à **12:25**

Bonjour,

Je vous expose la situation : ma gd mère est décédée en 2008 et a donc laissé pour héritage une maison à ses deux fils dont notre père décédé en 2009. Etant 6 enfants dont une mineure, nous récupérons donc cette succession, nous avons signé la vente de cette maison il y a 18 mois et la somme de celle-ci a été bloquée le temps qu'un autre bien immobilier soit vendu (sans notre accord), enfin bref... Nous attendions donc l'accord du Juge des tutelles pour pouvoir signer le partage et le tuteur de notre soeur a reçu l'autorisation. Puis le document de partage a été adressé à notre oncle par son notaire pour qu'il lui renvoi signé, il s'avère que celui-ci se trouvant à l'étranger (non pour du travail) ne peut renvoyer ces documents pour l'instant et ne rentre qu'en mai de l'année prochaine. Que pouvons nous faire pour obtenir cette signature car nous sommes désespérés (en sachant qu'en plus cet oncle avait donné procuration de signature à une personne de l'étude de son notaire). Nous avons tous besoin de cet argent et celui-ci pourrait être placé. Merci d'avance.

Procuratation signée par le tonton au consulat